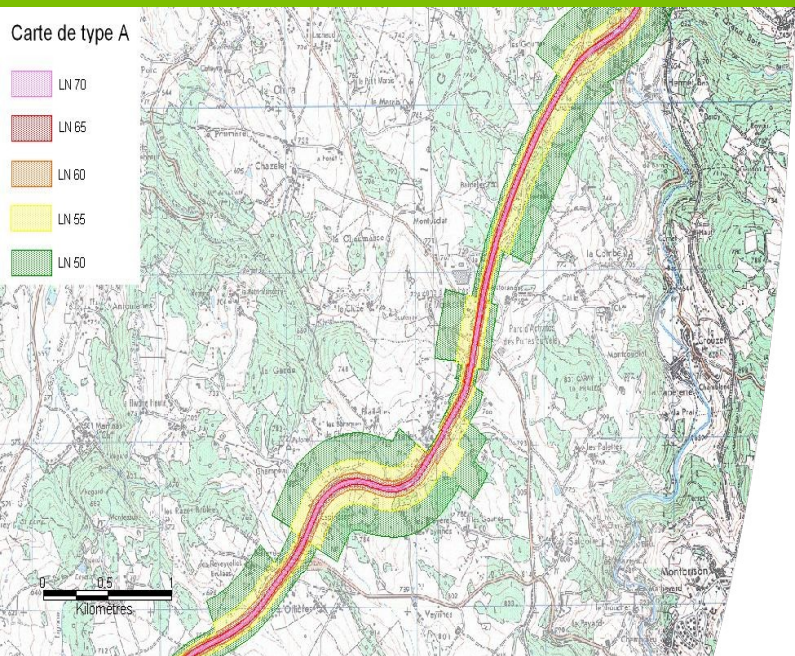


La lutte contre les nuisances sonores dans l'environnement



PARTIE 4 et dernière

- Les cartes de bruit stratégiques dans le département du CANTAL



Des objectifs & des obligations

Réaliser une évaluation harmonisée dans tous les États membres de l'exposition au bruit dans l'environnement

➔ **REALISATION DES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES (CBS)**

> Il s'agit d'une approche macroscopique : c'est un diagnostic pas une étude d'impact (1/25 000)

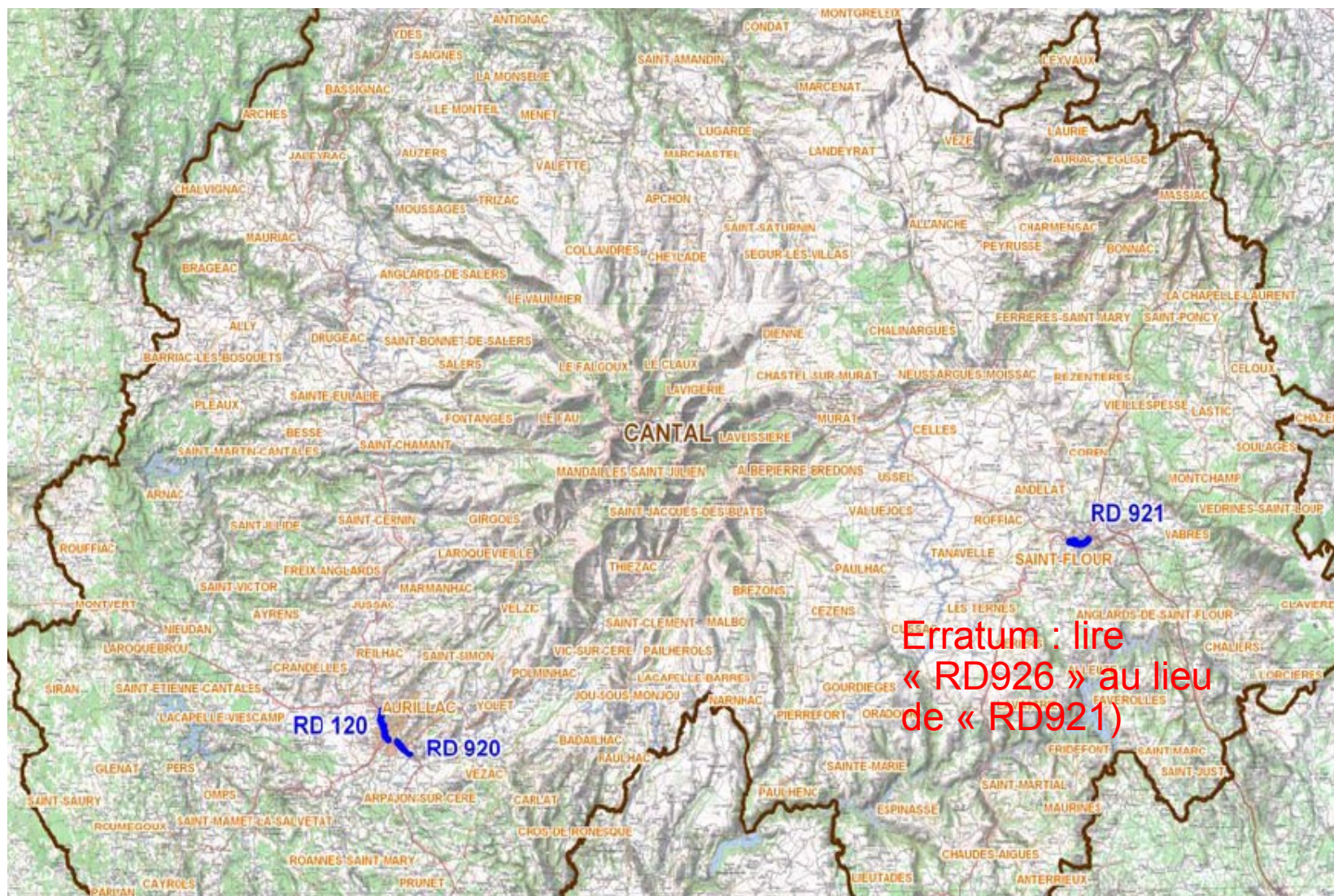
> Sur la base d'un indicateur acoustique européen : le L_{den} (Level Day Evening Night) non comparable aux indicateurs acoustiques réglementaires français utilisés dans les études d'impact

1ère étape à 5 ans (2007/2008)

- dans les agglomérations dont la population > 250 000 habitants,
- le long des routes dont le trafic > 16 400 véhicules / jour,
- le long des voies ferrées dont le trafic > 164 trains / jour,
- pour les aéroports dont le trafic > 50 000 mouvements / an.

Périmètre de réalisation des CBS

Réseau routier départemental:



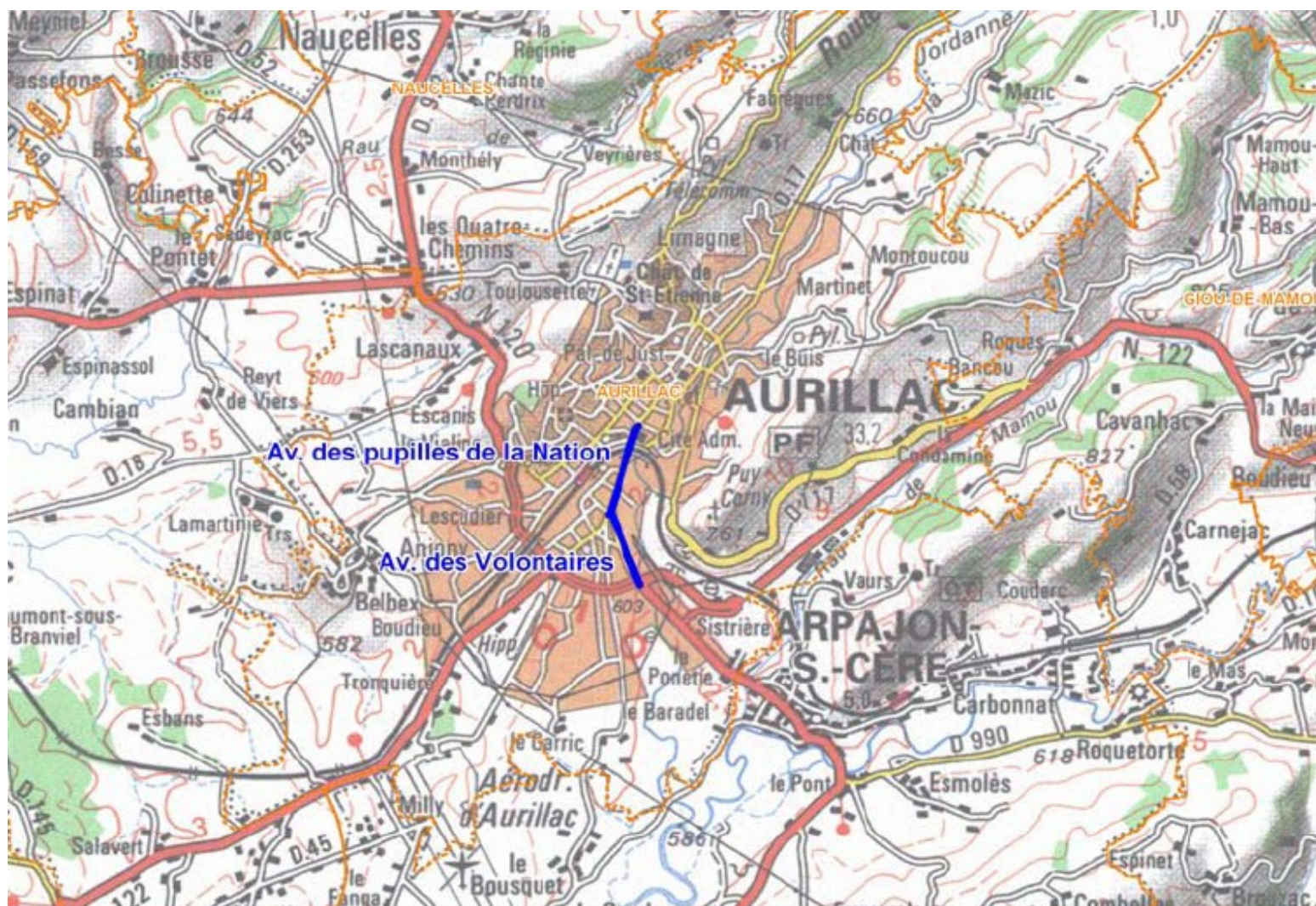
Périmètre de réalisation des CBS

Réseau routier national :



Périmètre de réalisation des CBS

Réseau routier communal :



CBS : résultat et contenu ...

La Carte de Bruit Stratégique d'un grand axe de transport terrestre comprend :

-Des documents graphiques

(art.3-II-1° du décret 2006-361 du 24 mars 2006, codifié)

-Des tableaux de données

(art.3-II-2° du décret 2006-361 du 24 mars 2006, art 4-IV de l'arrêté, codifié)

-Un rapport

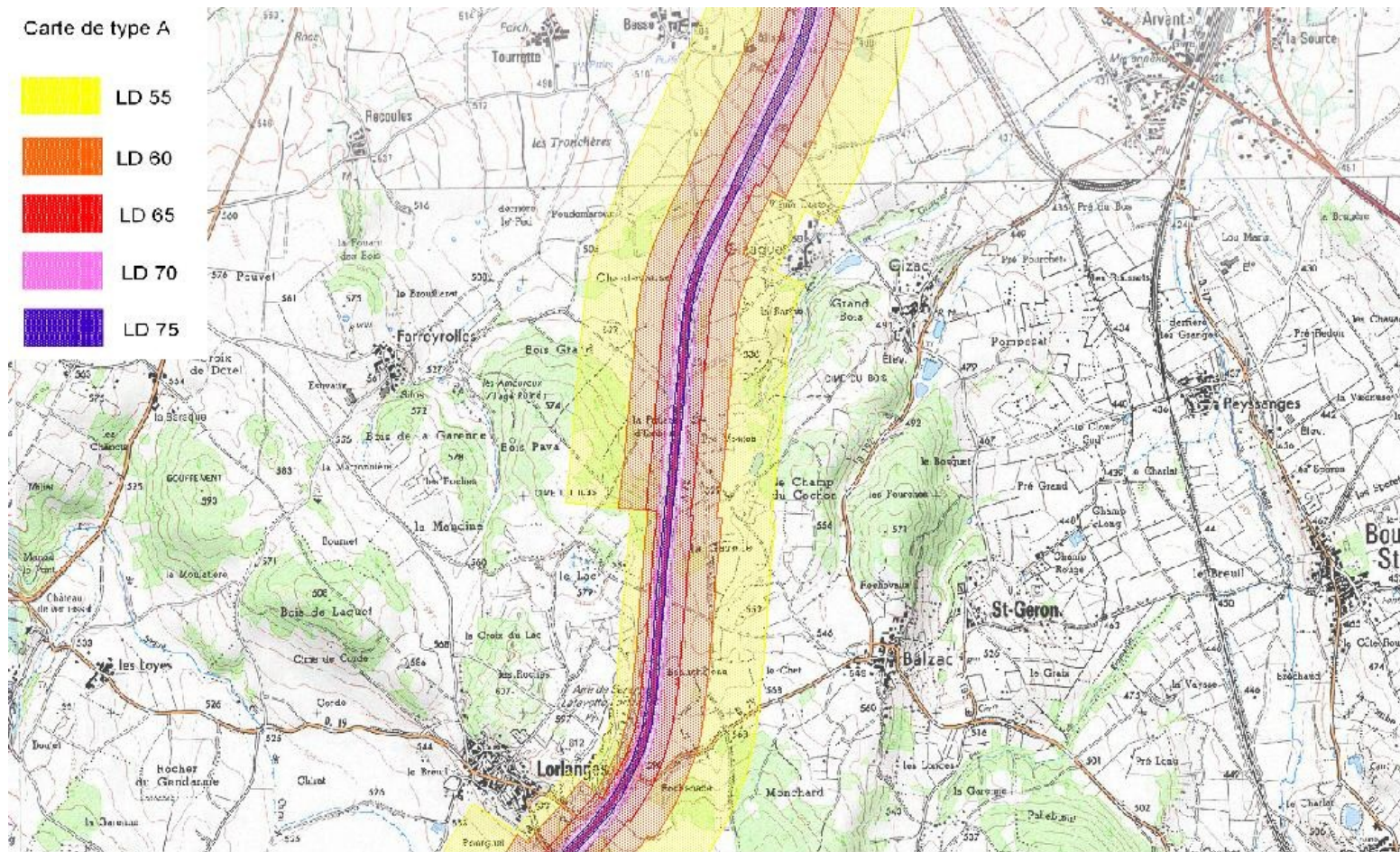
(art.3-II-3° du décret 2006-361 du 24 mars 2006, art 3-I de l'arrêté, codifié)



Les cartes : résultats graphiques

Carte de « type A » ou carte d'exposition (isophone) :

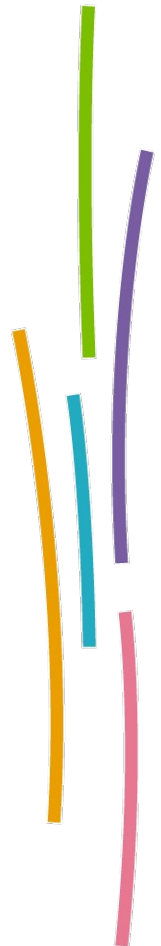
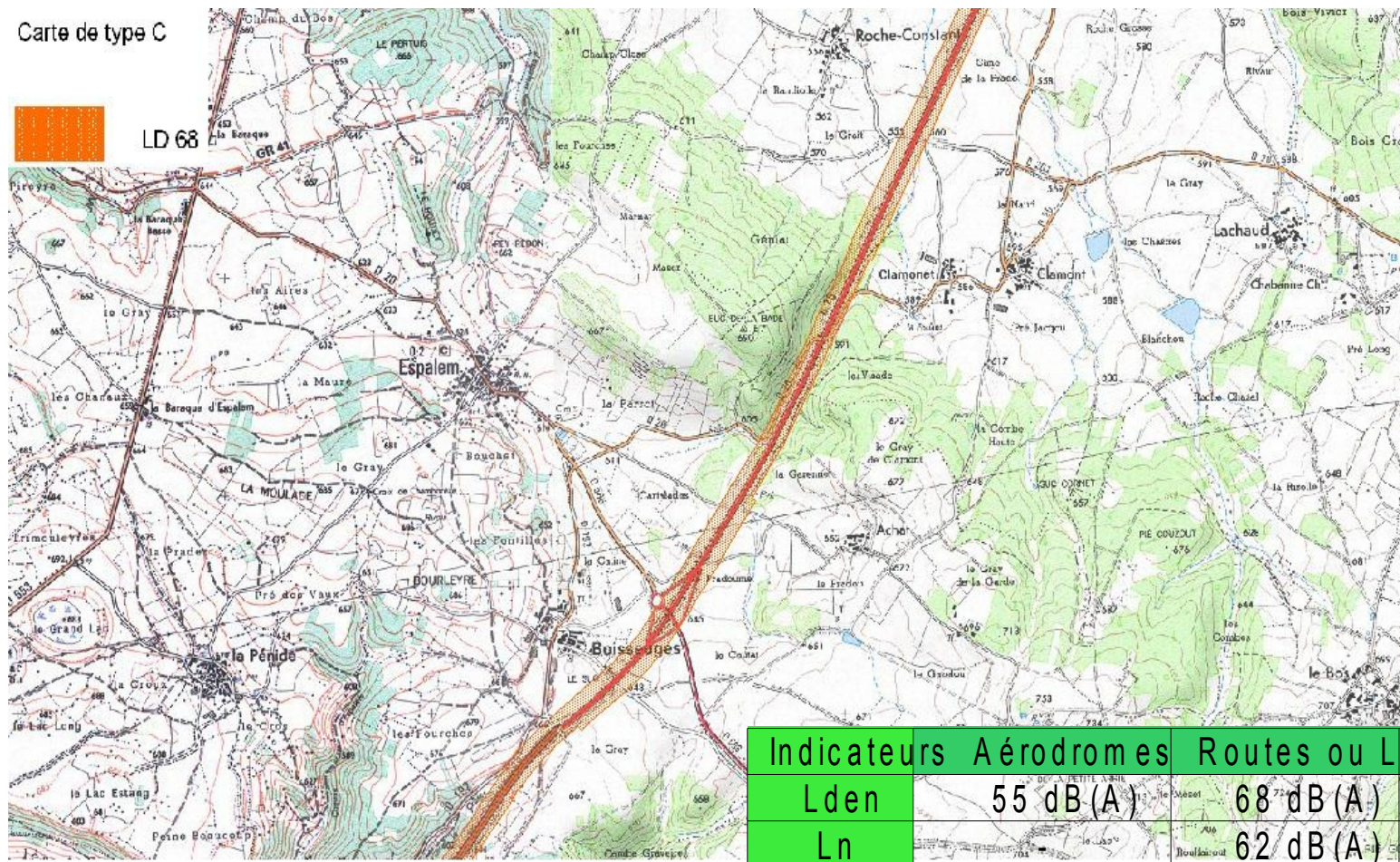
Cartes représentant les zones exposées à plus de 55 dB(A) en L_{den} et à plus de 50 dB(A) en L_n



Les cartes : résultats

Carte de « type C » ou carte de dépassement des valeurs limites :

Cartes représentant les zones où les valeurs limites sont dépassées



Les cartes : résultats

Carte de « type B » ou carte des secteurs affectés par le bruit :

Cartes représentant les secteurs affectés par le bruit définis dans les arrêtés préfectoraux de classement sonore.



Carte de « type D » ou carte d'évolutions :

Ces cartes représentent les évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence, à savoir soit une modification planifiée des sources de bruit, soit tout projet d'infrastructure susceptible de modifier les niveaux sonores.



Réalisation des CBS ...

Résultat : des statistiques de population, de surface, et d'établissement de santé et d'enseignement présents dans les zones cartographiées.

Axe	Nombre de personnes exposées - Lden en dB(A)					
	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...]	> valeurs limites
RD 920	169	87	47	25	15	56
RD 921	359	239	178	89	39	193
RD 120	226	68	200	98	0	166

Axe	Nombre d'établissement de santé - Lden en dB(A)					
	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...]	> valeurs limites
Avenue Pupilles de la Nation	0	0	0	0	1	0
Avenue des Volontaires	0	0	0	0	0	0

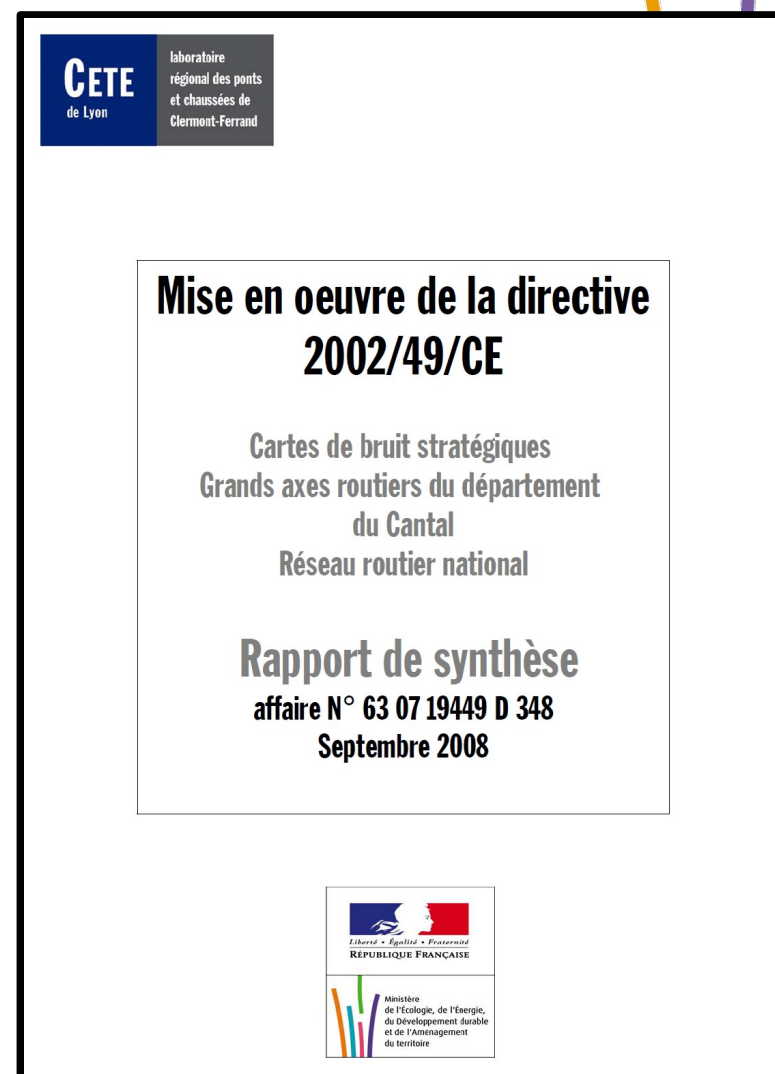
Axe	Nombre d'établissement d'enseignement- Lden en dB(A)					
	[55-60[[60-65[[65-70[[70-75[[75-...]	> valeurs limites
Avenue Pupilles de la Nation	0	1	0	0	0	0
Avenue des Volontaires	1	0	0	0	0	0

Axe	Surface en km ² exposée à un Lden en dB(A)		
	[55-65[[65-75[[75-...]
RN 122	2.158	0.425	0.018
A75	1.762	0.355	0.029

Réalisation des CBS ...

Résultat :

Un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour l'élaboration des cartes



Réalisation des CBS : résultat

Ces cartes seront publiées en ligne (sites internet Préfecture et D.D.T.)

Suites à donner

Article R.572-7 du Code de l'environnement :

*« Les cartes de bruit concernant les infrastructures [...] sont **arrêtées et publiées** par le représentant de l'Etat dans le département.*

[...]

Les cartes de bruit sont tenues à la disposition du public au siège de l'autorité compétente pour les arrêter. Elles sont publiées par voie électronique. »

Échéance 2012

CBS à réaliser :

- dans les agglomérations dont la population > 100 000 habitants,
- le long des routes dont le trafic > 8 200 véhicules / jour,
- le long des voies ferrées dont le trafic > 82 trains / jour,

Le repérage des linéaires concernés est imminent.

Les DDT – pilotes seront très prochainement mises à contribution